

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

-----  
**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**  
-----

**Séance du 5 avril 2004  
(convocation du 22 mars 2004)**

Aujourd'hui Lundi Cinq Avril Deux Mil Quatre à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. JUPPE Alain, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, M. CANIVENC René, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, M. DAVID Alain, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FELTESSE Vincent, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HOUDEBERT Henri, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MARTIN Hugues, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROUSSET Alain, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BAUDRY Claude, M. BELIN Bernard, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOCCHIO Claude, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CASTEL Lucien, M. CASTEX Régis, Mme CAZALET Anne-Marie, M. CAZENAVE Charles, M. CHAUSSET Gérard, M. CHAZEAU Jean, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, Mlle COUTANCEAU Emilie, M. COUTURIER Jean-Louis, Mme CURVALE Laure, Mme DARCHE Michelle, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DELAUX Stéphan, Mme DESSERTINE Laurence, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, M. DUCASSOU Dominique, Mme DUMONT Dominique, M. FAYET Guy, M. FLORIAN Nicolas, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GRANET Michel, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HERITIE Michel, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, Mme JORDA-DEDIEU Carole, M. JOUVE Serge, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, M. LABARDIN Michel, M. LOTHAIRE Pierre, M. MANGON Jacques, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, Mme NOEL Marie-Claude, Mme PALVADEAU Chrystèle, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, M. PONS Henri, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. SIMON Patrick, Mme TOUTON Elisabeth, Mme VIGNE Elisabeth, Mme WALRYCK Anne.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. BELIN à M. GUICHOUX ( <i>à partir de 11 h 20</i> )	M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. BRANA Pierre à Mlle. COUTANCEAU Emilie	M. JAULT Daniel à M. RESPAUD Jacques
M. BOBET à M. MANSENCAL ( <i>jusqu'à 11 h 20</i> )	M. JUNCA à Mme JORDA-DEDIEU ( <i>à partir de 11 h 00</i> )
M. BRON à Mme Walryck ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	Mme LACUEY Conchita à M. DAVID Jean-Louis
Mme BRUNET à Mme DARCHE ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	Mme LIMOUZIN Michèle à M. GRANET Michel
Mme CASTANET à M. BOCCHIO ( <i>jusqu'à 10 h 15</i> )	M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre
M. DELAUX à M. DUCASSOU ( <i>jusqu'à 11 h 15</i> )	M. MILLET Thierry à M. BELLOC Alain
M. FAVROUL Jean-Pierre à M. MARTIN Hugues	M. MOULINIER à M. GUILLEMOTEAU
Mme FAYET Véronique à Mme TOUTON Elisabeth	M. NEUVILLE Michel à M. REBIERE André
Mme CHARBIT-BONNATERRE à M. BAUDRY	M. REDON Michel à M. MERCIER Michel
M. DANE Michel à Mme. NOEL Marie-Claude	M. TAVART Jean-Michel à M. BELIN Bernard
Mme DELAUNAY Michèle à Mme KEISER	M. TOUZEAU à M. TURON ( <i>à partir de 11 h 40</i> )
M. DUTIL Silvère à M. GOURGUES Jean-Pierre	
Mme FAORO Michèle à M. MONCASSIN Alain	
M. FERILLOT Michel à M. ANZIANI Alain	

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**Marchés publics - Réseau communautaire de transports en commun -  
Acquisition d'autobus - Programme 2004 - Appel d'offres ouvert - Décision -  
Autorisation**

Monsieur MANGON présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

La Convention de Délégation de service public signée le 7 décembre 2000 avec la CGFTE à laquelle s'est substituée par avenant n°1 la société Connex Bordeaux, prévoit dans son article 9-4-1 que la Communauté Urbaine s'engage à renouveler le parc des autobus de telle sorte que l'âge moyen du parc n'excède pas 7 ans au 31 décembre de chaque année, sous peine de pénalités.

Au 31 décembre 2004, le parc comprendra 482 autobus soit 561,4 véhicules équivalents standards, après la réforme d'autobus engendrée par la restructuration du réseau à la mise en service du tramway.

Afin de respecter la clause de l'âge moyen maximum, il est proposé l'acquisition de 37 autobus articulés à plancher surbaissé au titre du programme 2004.

Il est proposé d'autre part, la poursuite de l'évolution progressive du parc vers des véhicules fonctionnant au GNV (Gaz naturel pour Véhicules) en prévoyant ce type de motorisation dans l'appel d'offres.

En effet, cette technologie reste largement compétitive par rapport aux autres solutions de véhicules propres.

Enfin, les véhicules seront de base équipés de la climatisation et d'une palette rétractable pour l'accès des personnes à mobilité réduite.

Le financement de cette opération évaluée à 14 763 000 € HT, avec une marge de tolérance de 5 %, est assuré sur les crédits ouverts au Budget Annexe Transports – Chapitre 21- Compte 21560061 (budget 2004) et donnera lieu à une publicité européenne.

D'autre part, le marché comprend la reprise par le fournisseur de 37 autobus articulés à réformer.

Cette acquisition fait l'objet d'un appel d'offres ouvert conformément aux dispositions des articles 33.3 et 57 à 59 du code des marchés publics, comportant un lot unique avec variantes (dossier consultable par les conseillers communautaires en application des articles L 21-21-12 et 13 du C.G.C.T à l'hôtel de la CUB, au service des Marchés Publics, 13<sup>ème</sup> étage).

Le délai d'exécution de ce marché unique ne devra pas dépasser 7 mois et débutera dès sa notification.

Les prix du marché seront globaux et forfaitaires.

**Aussi, nous vous demandons, Mesdames et Messieurs, si tel est votre avis, de bien vouloir :**

- **entériner le dossier de consultation des entreprises,**
- **décider de l'acquisition de 37 autobus articulés fonctionnant au GNV, à plancher surbaissé, climatisés et avec palette rétractable pour l'accès des personnes à mobilité réduite, acquisitions pour lesquelles les crédits sont prévus au budget de l'exercice en cours au chapitre 21 à l'article 21560061 du budget annexe Transports,**
- **autoriser Monsieur le Président :**
  - *à lancer la mise en concurrence relative à cette acquisition,*
  - *à signer le marché à intervenir avec le prestataire qui aura émis la proposition économiquement la plus avantageuse en réponse à l'appel d'offres ouvert, avec variantes, lancé en application notamment des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics, et en cas d'insuccès de cet appel, à procéder à la recherche d'une entreprise, soit par voie de nouvel appel d'offres sur la base d'un dossier éventuellement adapté au contexte de la concurrence, soit par marché négocié conformément aux dispositions de l'article 35-I-1<sup>er</sup> alinéa dudit Code,*
- **à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente Délibération.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 5 avril 2004,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

**REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
30 AVRIL 2004**

M. PIERRE BRANA

